

# CHALLENGE DE L'AMITIE 2025

## Papier Couleurs

### 1.CONDITION DE PARTICIPATION

- Tous les clubs ou individuels sur le territoire de l'UR 18, fédérés ou non.
- Participation :
  - o Papier Couleurs
  - o Nombre d'œuvres par club : illimité
  - o Nombre maxi d'œuvres par auteur : 4
- Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.
- **Afin de plus d'équité, les œuvres *PRIMEES* ou *DISTINGUEES* ayant participé à la Coupe de France ne seront pas admises à ce challenge**
- **Les œuvres Monochrome seront refusées**

### 2.JUGEMENT

- Date : **24 mai 2025**, lieu : Parc de la Butte aux Grès, 3 grande Rue - **91340 OLLAINVILLE**
- Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR 18.
- Le jury notera les photos de 20 à 6.
- S'ils le souhaitent, les juges pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

### 3.MODALITES DE PARTICIPATION

- Date limite d'inscription sur le portail de la FPF : **11 Mai 2025** et de réception des colis le **18 Mai 2025**
- **Destinataire : Mr. Henri PERRENOT 8ter Rue Rabuteau 91340 Ollainville**

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés du bordereau Club/Auteur (Fichier de contrôle), disponible sur le site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6).

**Les photos sous passe-partout seront rangées dans le même ordre que celui du fichier de contrôle.**

- Pour les moins de 21 ans, merci d'indiquer la date de naissance sur le bordereau auteur (fichier de contrôle Excel).
- Photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm.
- Au dos, collée obligatoirement en haut à gauche, une étiquette issue du site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6), où devra figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur (fichier de contrôle Excel). Barrer les anciennes étiquettes pour faciliter la lecture des codes barres.

### 4.PALMARES

- Classement par œuvre,
- Classement Club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club,
- Classement par Auteur : sur les 3 meilleures photos,
- D'autres récompenses pourront-être ajoutées par les Commissaires.

### 5.GARANTIES

Tout en prenant le grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué.

Les photos seront à la disposition des participants **après** le concours ou bien au plus tard à l'Assemblée Générale. En cas de litige, la décision des commissaires sera souveraine.

Par sa participation, chaque participant aura accepté le présent règlement.

## **6.MODE D'ENREGISTREMENT DES IMAGES AU CONCOURS**

Les images devront être saisies sur le portail concours du site fédéral : <http://copain.federation-photo.fr/>. Cliquez sur « copain », ensuite dans le menu ouvrez l'onglet « Concours régionaux » et sélectionnez « UR 18 ». Cette fonctionnalité permet l'édition de ses propres étiquettes avec code barre. En cas de soucis, merci de prendre contact avec les commissaires. Le responsable du concours au sein du club devra impérativement joindre le récapitulatif des images postées à son envoi. Les étiquettes avec code barre seront à apposer en haut à gauche au dos des images (**l'impression doit être de bonne qualité pour pouvoir être lisible et scannée le jour du concours**).

Le Commissaire du Challenge UR18

**Henri PERRENOT**

Mail : [mjh48.per26@gmail.com](mailto:mjh48.per26@gmail.com)

Tel. +33 7 70 48 50 74